



Le guide de demande de branchement d'eau potable vous aidera dans votre démarche, il est disponible sur le site internet [www.eaudeparis.fr](http://www.eaudeparis.fr), n'hésitez pas à le consulter. Ce formulaire permettra à Eau de Paris de dimensionner votre branchement d'eau potable et d'établir la proposition la plus adaptée à vos consommations. Il fait partie des éléments à joindre à votre demande, reportez-vous en page 9 de ce formulaire pour connaître l'ensemble des documents à fournir. La demande de branchement implique une étude technique de la part d' Eau de Paris. Les tarifs sont disponibles sur le site internet d'Eau de Paris [www.eaudeparis.fr](http://www.eaudeparis.fr). Toute modification ultérieure de votre projet pouvant faire varier les données renseignées dans le présent formulaire devra nous être signalée.

### Formulaire à renvoyer à Eau de Paris (Veuillez remplir autant de formulaires que de branchements d'eau potable à réaliser)

AGENCE OUEST 1 <sup>er</sup> , 2, 8, 9, 16, 17, 18 <sup>e</sup> arrondissements sauf Île de la Cité	AGENCE EST 3, 4, 10, 11, 12, 19, 20 <sup>e</sup> arrondissements et Île de la Cité	AGENCE SUD 5, 6, 7, 13, 14, 15 <sup>e</sup> arrondissements
14, rue Georges Berger 75017 Paris Tél. : 01 71 25 00 25 Fax : 01 44 40 16 96 Mail : <a href="mailto:agenceouest-sat@eaudeparis.fr">agenceouest-sat@eaudeparis.fr</a>	199/207, rue des Pyrénées 75020 Paris Tél.: 01 71 25 00 25 Fax : 01 85 34 75 97 Mail : <a href="mailto:agenceest-sat@eaudeparis.fr">agenceest-sat@eaudeparis.fr</a>	152, avenue Paul Vaillant Couturier 75014 Paris Tél.: 01 71 25 00 25 Fax : 01 41 17 27 90 Mail : <a href="mailto:agencesud-sat@eaudeparis.fr">agencesud-sat@eaudeparis.fr</a>

### Partie réservée à Eau de Paris

Votre correspondant Eau de Paris : .....

Date de remise du formulaire : .....

N° de la demande : .....

### À compléter

- Si vous faites une demande de branchement pour un établissement de santé et crèches, veuillez cocher cette case :
- Si vous faites une demande pour un renforcement de branchement, veuillez cocher cette case :

• Demandez-vous plusieurs branchements dans le cadre du même projet ?

- Branchement d'alimentation générale (nombre et numéro(s) de demande(s) à préciser si connus) : .....
- Branchement de chantier (nombre et numéro(s) de demande(s) à préciser si connus) : .....
- Branchement secours incendie (nombre et numéro(s) de demande(s) à préciser si connus) : .....
- Branchement d'eau non potable (nombre et numéro(s) de demande(s) à préciser si connus) : .....

• Disposez-vous déjà d'un branchement existant ? .....

- Branchements d'eau potable - numéro(s) de contrat Eau de Paris .....
- Branchements d'eau non potable - numéro(s) de contrat Eau de Paris .....

J'accepte que mes coordonnées soient réutilisées afin de recevoir de l'information relative à l'actualité d'Eau de Paris.

Date souhaitée d'alimentation en eau : ...../...../20..... (à titre indicatif pour Eau de Paris)

Sauf mention contraire, l'ensemble des réponses aux questions est obligatoire afin de pouvoir gérer votre demande.

Les informations recueillies par Eau de Paris font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer votre demande et votre contrat, et, sous réserve de votre accord, à la gestion du fichier clients et prospection. Les destinataires des données sont : les services d'Eau de Paris.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au responsable de traitement : Eau de Paris, Centre Multicontact, 19 rue Neuve Tolbiac, CS 61373, 75214 PARIS CEDEX 13.

Adresse de l'immeuble

.....  
 .....  
 .....

Adresse du branchement (si différente)

.....  
 .....  
 .....

Contrat de prestation des travaux

**Payeur des travaux**

Nom : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Téléphone fixe : .....  
 Téléphone portable : .....  
 Email\*\* : .....  
 Code APE : .....  
 N° immatriculation RCS (ou extrait Kbis\*) : .....  
 Signature : .....

**Propriétaire des locaux**

Nom du contact : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Téléphone fixe : .....  
 Téléphone portable : .....  
 Email : .....  
 Signature : .....

Contrat d'abonnement à l'eau

**Titulaire du contrat d'eau**

Nom : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Téléphone fixe : .....  
 Téléphone portable : .....  
 Email : .....  
 N° immatriculation RCS (ou extrait Kbis\*) : .....  
 Signature : .....

**Payeur du contrat d'eau**

Nom : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Téléphone fixe : .....  
 Téléphone portable : .....  
 Email : .....  
 Signature : .....

Autres contacts

**Propriétaire des locaux**

Nom du contact : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Téléphone fixe : .....  
 Téléphone portable : .....  
 Email : .....  
 Signature : .....

**Nom de l'entreprise générale :**

Nom : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Téléphone : .....  
 Email : .....

**Nom de l'entreprise de plomberie**

Nom : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Téléphone fixe : .....  
 Téléphone portable : .....  
 Email\*\* : .....

**Installateur de cuisine/ appareil spécifique**

Nom de l'entreprise : .....  
 Nom du contact : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Téléphone : .....  
 Email : .....

**Autre contact**

Rôle : .....  
 Nom : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Téléphone : .....  
 Email : .....

Les renseignements techniques sont indispensables pour la prise en charge de votre demande de branchement.

## Alimentation générale Destination des locaux

- Installation supprimée  oui  non
- Débits instantanés maximum en m<sup>3</sup>/h :

Ce tableau doit être complété conformément à la fiche de calcul qui doit être jointe à votre demande de branchement (voir page 9)

Usage	Branchement d'alimentation générale	Débits instantanés	
		m <sup>3</sup> /heure	litre/seconde
Habitation	Nombre de logements : ..... Nombre d'étages : .....		
Bureau	Surface en m <sup>2</sup> : ..... Nombre d'occupants : ..... Restaurant collectif <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Commerce	Nature : ..... Surface en m <sup>2</sup> : ..... Si restaurant, nombre de couverts : .....		
Hôtel/ Résidence de tourisme	Nombre de chambres : ..... Restaurant <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Piscine/spa <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Hôpitaux / Etab. personnes âgées	Nombre de chambres : ..... Restaurant <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Etablissements scolaires	Nombre d'occupants : ..... Restaurant collectif <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Crèches	Paramètres DFPE* <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Industrie	Nature : ..... Effectif : .....		
Locaux sportifs	Nombre de douches : ..... Nombre de WC : ..... Nombre de lavabos : ..... Piscine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Bar/restauration <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Espaces verts	Surface en m <sup>2</sup> : ..... Type d'arrosage : .....		
Présence d'une bâche	Nombre : ..... Volume total en m <sup>2</sup> : .....		
Autres	.....		
<b>Total des débits</b>			

## Autres Alimentations

Est-il prévu une autre alimentation en eau que celle du réseau public d'eau potable ?  oui  non  
 Si oui, indiquez sa nature :  puits/forage  eau de pluie  eau non potable  autre

**ATTENTION** toute interconnexion entre le réseau d'eau potable et une autre alimentation en eau est interdite (voir article 16 du règlement du service public de l'eau à Paris)

\* Direction des familles et de la petite enfance

\*obligatoire pour les personnes morales

\*\* nécessaire pour envoi automatique des résultats du contrôle de la qualité de l'eau

Les renseignements techniques sont indispensables pour la prise en charge de votre demande de branchement.

## 1 - SURPRESSION

Surpression  directe  indirecte  
 Nombre de pompe de la station : ..... débit surpressé en m<sup>3</sup>/heure : .....  
 Bâche/réservoir en amont  oui  non  
 Anti béliér  oui  non

## 2 - TRAITEMENT D'EAU

adoucisseur  anode  électromagnétique  autres, préciser : .....

## 3 - CHAUFFAGE SEUL

chauffage individuel  chauffage collectif  
 Puissance :  inférieure à 70 kW  supérieure à 70 kW  
 Existe-t-il un traitement d'eau pour ces réseaux de chauffage ?  oui  non  
 (si oui, précisez-le dans la partie précédente)  
 Est-il prévu un additif (antigel...) dans ces réseaux de chauffage ?  oui  non  
 (si oui, précisez-en la nature) nature : .....

## 4 - EAU CHAUDE SEULE

production individuelle  production collective  
 Existe-t-il un traitement d'eau pour ces réseaux d'eau chaude sanitaire ?  oui  non  
 (si oui, précisez le type) type : .....

## 5 - PRODUCTION MIXTE CHAUFFAGE/EAU CHAUDE

production individuelle  production collective  
 Existe-t-il un préchauffage ? Préciser l'énergie utilisée (ex : solaire) : .....  
 Existe-t-il un traitement d'eau pour ces réseaux ?  oui  non  
 (si oui, précisez-le dans la partie 2) type : .....  
 Est-il prévu un additif (antigel...) dans ces réseaux ?  oui  non  
 (si oui, précisez-en la nature) nature : .....

Les renseignements techniques sont indispensables pour la prise en charge de votre demande de branchement.

## 6 - TRAITEMENT D'AIR (CLIMATISATION)

S'agit-il d'un traitement d'air  à eau recyclée  à eau perdue Débit en m<sup>3</sup>/heure : .....  
 Equipements :  aéroréfrigérants  caissons laveurs  humidificateurs  batteries en gaine  
 autre, préciser : .....  
 Existe-t-il un traitement d'eau pour ces réseaux ?  oui  non type : .....  
 (si oui, précisez le type de traitement)  
 Est-il prévu un additif dans ces réseaux de chauffage ?  oui  non nature : .....  
 (si oui, précisez-la nature)

## 7 - GROUPE ÉLECTROGÈNE - GROUPE FROID

Principe :  groupe électrogène  groupe froid  
 eau perdue  circuit recyclé autre : .....  
 Existe-t-il un traitement d'eau pour ces réseaux de chauffage ?  oui  non  
 (si oui, précisez-le type de traitement) type : .....  
 Est-il prévu un additif (antigel...) dans ces réseaux de chauffage ?  oui  non  
 (si oui, précisez-en la nature) nature : .....

## 8 - ÉQUIPEMENT SANITAIRE, MENAGER OU DE CUISINE

CUISINE Marques robinetterie : .....  
 SALLE D'EAU Conformité des équipements (NF, ACS, ACSE...)  oui  non  
 WC Préciser (ex : marquage NF 076) : .....

## 9 - ARROSAGE, LAVAGE, ORNEMENT

bouche manuelle  arroseur automatique  robinet de puisage  robinet de lavage  
 fontaine  bassin  autres, préciser : .....

## 10 - ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES

grande cuisine  piscine privée  piscine publique  ateliers  
 mobilier de santé  industrie  autres, préciser : .....

Désinfectant utilisé (à remplir impérativement par votre plombier)  Chlore  Permanganate de potassium

A compléter et signer par le propriétaire de l'immeuble, son mandataire, ou une personne autorisée par le propriétaire

Je soussigné .....  
 agissant en qualité de .....  
 – atteste sur l'honneur avoir qualité pour déposer la présente demande de branchement à l'eau potable,  
 – certifie exacts les renseignements portés au présent document et m'engage à demander les contrôles techniques sanitaires et de la qualité de l'eau avant mise à disposition des installations d'eau, conformément aux dispositions des articles 19 bis et 20 du règlement sanitaire du département de Paris et des articles 14 et 15 du règlement du service public de l'eau à Paris  
 – commande l'étude technique de réalisation du branchement.  
 – Je reconnais avoir pris connaissance des tarifs sur le site internet [www.eaudeparis.fr](http://www.eaudeparis.fr).

Date ..... Signature :

## Implantation du dispositif de comptage

La chambre de comptage accueille le dispositif de comptage. Ce local doit se trouver le plus près possible du domaine public et du raccordement à l'égout.

Les dimensions de la chambre de comptage dépendent du diamètre du branchement. Celui-ci est validé lors du premier rendez-vous sur site (se reporter à l'étape 1 des grandes étapes de réalisation d'un branchement neuf).

### Implantation en regard :

- raccordé au réseau d'évacuation d'égout,
- réalisé en béton ou parpaings pleins avec des murs de 20 cm minimum d'épaisseur,
- équipé de ventilations hautes et basses, d'une crosse et d'échelons, d'une pompe de relevage avec un puisard ou d'un siphon de sol,
- sa hauteur minimale ne pourra être inférieure à 1,2 mètres.

### Implantation dans un bâtiment dans un espace commun accessible (locaux techniques exclus) ou local sous-tampon:

Pour un espace commun accessible :

- son emprise sera déterminée en fonction du nombre et du diamètre du (des) compteur(s),
- sa hauteur minimale ne pourra être inférieure à 2 mètres,
- la paroi sur laquelle le(s) compteur(s) sera (seront) maintenu(s) par des scellements sera exécutée en béton ou en parpaings pleins d'une épaisseur de 20 cm minimum,
- équipé de ventilations hautes et basses d'une barre de seuil de 10 cm à l'entrée, d'un siphon de sol et d'éclairage.

Pour un local sous-tampon :

une hauteur minimale de 2 mètres avec le tampon qui devra être facilement manœuvrable et sécurisé, équipé d'une crosse, d'échelons, de ventilations hautes et basses, et raccordé au réseau d'évacuation d'égout.

### Dimensions minimales de la chambre de comptage

Diamètre de 20 à 40 mm :  
h 2 m x l 1 m x L 1,50 m

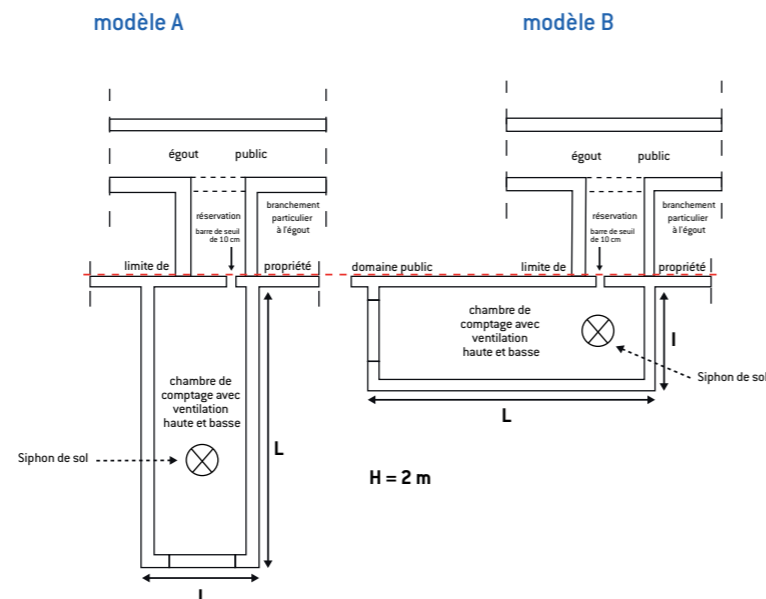
Diamètre de 60 à 80 mm :  
h 2 m x l 1,20 m x L 3,50 m

Diamètre de 100 à 150 mm :  
h 2 m x l 1,20 m x L 4 m

Diamètre de 200 mm et plus :  
h 2 m x l 1,50 m x L 4,50 m

Il est interdit d'installer des équipements dans la chambre de comptage (surpresseur, électricité, gaz...)

## SCHÉMAS Chambre de Comptage



## Contrôle technique sanitaire et contrôle de la qualité de l'eau

L'article 19 bis du Règlement Sanitaire du Département de Paris stipule qu'**avant la mise en eau d'un branchement, doivent être effectués** un Contrôle Technique Sanitaire ainsi qu'un contrôle de la qualité de l'eau suite à la désinfection sur les installations privées de l'immeuble.

Le contrôle technique sanitaire est réalisé par Eau de Paris (service du SRIPS) et consiste en l'examen du réseau de plomberie, des appareils sanitaires et des appareils spécifiques de protection anti-retour d'eau.

**EAU DE PARIS VOUS CONTACTERA POUR PRENDRE UN RENDEZ-VOUS pour la visite de contrôle** (01 71 25 00 25).

Nous vous précisons enfin que la mise en service définitive du branchement ne pourra intervenir avant la levée complète des non-conformités que nous aurons constatées lors de notre contrôle.

De plus, dès que l'ouverture provisoire du branchement sera réalisée, vous devrez procéder à la désinfection du réseau intérieur dans un délai de 21 jours. Le contrôle de la qualité de l'eau

sur les installations privées suite à la désinfection est réalisé par le laboratoire d'Eau de Paris 24h après l'opération de désinfection. Le nombre total d'échantillons prélevés et la situation des points de prélèvement sont déterminés sur place par le laboratoire. Au minimum la prestation inclut : un déplacement, deux prélèvements : au moins un point témoin et un point sur le réseau désinfecté comprenant des analyses chimiques et bactériologiques, classiques.

Pour les établissements de soin et de la petite enfance la recherche de Pseudomonas sera effectuée en sus.

**LE SERVICE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE D'EAU DE PARIS VOUS CONTACTERA POUR PRENDRE UN RENDEZ-VOUS** pour le contrôle de la qualité de l'eau sur les installations privées suite à la désinfection de votre réseau intérieur (les prélèvements devront être réalisés dans les 24 heures qui suivent l'opération de rinçage final de la désinfection).

### RÉGLEMENTATION

#### Extraits du Règlement Sanitaire du Département de Paris - Arrêté n° 79-561 (Titre Premier)

Article 3-1 : Les canalisations et réservoirs d'eau potable et d'une manière générale, tout l'équipement servant à la distribution des eaux d'alimentation sont constitués de matériaux non susceptibles d'altérer d'une manière quelconque les qualités de l'eau distribuée. [...].

Article 3-2 : [...] En particulier, ne doivent entrer dans la composition des canalisations, appareils ou parties d'appareils et les accessoires en matière plastique, que des substances autorisées dans la fabrication des emballages ou récipients en contact avec les denrées alimentaires.

Article 16-1 : Les installations d'eau ne doivent pas être susceptibles, du fait de leur conception ou de leur réalisation, de permettre à l'occasion de phénomènes de retour d'eau, la pollution du réseau public d'eau potable ou du réseau intérieur de caractère privé, par des matières résiduelles ou des eaux nocives ou toutes substances non désirables.

Article 16-13 : Toutes les installations provisoires destinées à desservir des chantiers de toute nature (chantiers de construction ou autres) [...] raccordées sur le réseau d'eau potable ne doivent présenter aucun risque pour celui-ci. Elles doivent de

toute façon répondre à l'ensemble des dispositions fixées par le présent titre.

Article 19 bis : Toute installation raccordée à la distribution publique par un branchement nouveau doit faire l'objet d'un contrôle technique sanitaire aux frais du propriétaire, avant la désinfection visée à l'article 20.

Article 20-2 : Tout réseau d'adduction collective, tout réservoir, toute canalisation neuve ou ancienne destinée à la distribution de l'eau potable, doivent faire l'objet avant leur mise en service et dans leur totalité, d'un rinçage méthodique et d'une désinfection effectuée dans les conditions fixées par les instructions techniques du Ministère chargé de la Santé [...].

Article 20-3 : La mise en service d'un réseau collectif neuf, public ou privé, ne peut être effectuée qu'après délivrance par l'autorité sanitaire du procès-verbal de réception hygiénique du réseau. Celui-ci est délivré au vu des contrôles sanitaires de l'eau, en particulier au niveau des branchements et des points d'utilisation principaux. L'efficacité des désinfections est contrôlée aux frais du propriétaire.

#### Extraits du Règlement du Service Public de l'Eau à Paris

Article 14 : Avant son raccordement au réseau par un branchement nouveau ou remis en service, toute installation intérieure doit faire l'objet d'un contrôle technique sanitaire et d'un contrôle de désinfection\*, aux frais du demandeur, par Eau de Paris.

La procédure relative à ces contrôles et leurs coûts sont portés à la connaissance de l'abonné lors de la demande de raccordement du branchement au réseau.

\*Ce contrôle correspond au contrôle de la qualité de l'eau suite à la désinfection sur les réseaux intérieurs

## Exemples du coût pour un branchement

### ⇒ Pour un branchement d'un diamètre inférieur ou égal à 40 mm

Le forfait comprend toujours les éléments suivants :

- Le coût d'installation du branchement défini en fonction du diamètre qui inclut le dispositif de comptage,
- Les linéaires de tuyau nécessaires pour raccorder notre compteur à la canalisation publique,
- Une désinfection de la partie publique du branchement et son contrôle,
- Les contrôles de vos installations intérieures,
- Un contrôle de la désinfection du réseau intérieur par analyse de la qualité de l'eau.

Les tarifs sont disponibles sur notre site internet [www.eaudeparis.fr](http://www.eaudeparis.fr).

Toute prestation non comprise dans le forfait (nouvelle désinfection sur la partie publique du branchement, visite complémentaire suite à la non conformité du réseau intérieur, re-contrôle de la désinfection du réseau intérieur) sera facturée en sus, selon les tarifs adoptés par le Conseil d'administration d'Eau de Paris et consultables sur [www.eaudeparis.fr](http://www.eaudeparis.fr).



### ⇒ Pour un branchement d'un diamètre supérieur à 40 mm

Pour ces branchements, il n'existe pas de prestations forfaitisées. Un devis sur mesure est réalisé (métré,...).

## Renvoyez votre demande de branchement d'eau potable à Eau de Paris

(Reportez-vous en page 1 pour connaître les contacts Eau de Paris)

### DOCUMENTS À FOURNIR POUR CONSTITUER VOTRE DEMANDE DE BRANCHEMENT D'EAU POTABLE

- Le formulaire de branchement d'eau potable complété (autant de formulaires que de branchements demandés sont nécessaires).
- Règlement par chèque pour l'étude technique.
- L'accord de raccordement qui vous a été remis par la section d'assainissement de Paris (SAP).
- La fiche de calcul pour le dimensionnement du branchement complétée fournie par votre plombier.
- Un schéma de principe de l'installation décrivant son fonctionnement fourni par votre plombier.
- Un plan de masse avec indication du branchement d'assainissement.
- Un plan du sous-sol indiquant la localisation de la chambre de comptage avec la cote (sauf pour les branchements de chantier).
- Si vous êtes une entreprise, un extrait de KBIS.

**Si vous disposez des notices techniques des installations privées (chaudière, sur-presseur, climatiseur...) pensez à les préparer avant la 1<sup>re</sup> vérification de la conformité des installations de plomberie privées.\***

\* Contrôle technique sanitaire réalisé par Eau de Paris

Ce document est établi en application du Règlement de Service Public de l'Eau et des tarifs adoptés en conseil d'administration d'Eau de Paris.

# Autres contacts

## Section d'assainissement de la ville de Paris (SAP)

SUBDIVISION TERRITORIALE OUEST	SUBDIVISION TERRITORIALE EST	SUBDIVISION TERRITORIALE SUD
23, rue Laure Diebold 75008 Paris Tél. : 01 53 68 26 90 Fax : 01 53 68 26 99	135, boulevard de la Villette 75010 Paris Tél. : 01 44 75 22 90 Fax : 01 53 68 25 99	27, rue du Commandeur 75014 Paris Tél. : 01 53 68 24 80 Fax : 01 53 68 25 99



19 rue Neuve-Tolbiac  
75013 Paris  
[www.eaudeparis.fr](http://www.eaudeparis.fr)

tél. : 0974 506 507  
*Appel non surtaxé*



Eau de Paris est certifiée ISO 9001/2008  
ISO 14001/2004 et OHSAS 18001/2007  
pour l'ensemble de ses activités liées à la  
production, au transport et à la distribution de  
l'eau potable. Eau de Paris a reçu le label égalité  
au titre de son engagement en faveur de l'égalité  
femmes-hommes ainsi que le label diversité.